

COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 924 800 Euros
Siège Social : 111-113 rue de Reuilly 75012 PARIS 732 067 954 RCS PARIS



CIAT: signature d'accords de cession du contrôle de la société

La CIAT confirme la signature, en date du 10 décembre 2009, d'accords par la Caisse Centrale des Activités Sociales (« CCAS ») des Industries Electrique et Gazière (« IEG ») permettant à celle-ci de prendre le contrôle indirect de 93,1% du capital de la CIAT.

L'opération, soumise à certaines conditions suspensives, porte sur l'acquisition en numéraire, sur la base d'un prix de 48€ par action CIAT, indirectement, de l'intégralité des actions CIAT détenues par Animation et Gestion Commerciale (« AGC »), représentant 37,7% du capital de la société, et Financière de la Coriandre, représentant 27,5% du capital de la société, ainsi que l'apport à AGC par Monsieur André Trigano, fondateur de la CIAT, de l'intégralité de ses titres CIAT, représentant 15,0% du capital de la société.

La CCAS a également conclu des accords avec la société Proméo et certaines personnes physiques à l'effet d'acquérir, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives, l'intégralité de leurs actions CIAT, représentant 10,9% et 1,9% respectivement du capital de la société, au prix de 48€ par action.

En cas de réalisation des opérations décrites ci-dessus, un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 48€ par action CIAT serait déposé dans le courant du mois de janvier 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») conformément à la réglementation en vigueur. La CCAS a fait part de son intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'un retrait obligatoire des actions CIAT dans le cas où la CCAS détiendrait plus de 95% du capital et des droits de vote de la CIAT à l'issue de l'offre publique. En vue du dépôt de cette offre publique, un expert indépendant va être désigné rapidement par la CIAT conformément à la réglementation en vigueur.

La CCAS a indiqué qu'il est envisagé de réaliser une augmentation de capital de la CIAT d'environ 20 M€, au plus tard le 30 avril 2010, pour lui permettre de poursuivre son développement commercial.

La cotation des actions CIAT sera reprise sur Euronext Paris le 14 décembre 2009 après bourse